

~~En 17~~

~~F. 465.~~

Règlement sur le manoeuvres des batteries attelées. Approuvé  
par le ministre de la guerre le 25 Mai 1895. [Ministère de la guerre.]  
Titres I et II. - Titres III, IV et V. [2<sup>de</sup> édit.]

<sup>Limoges.</sup>  
S. Paris Nancy 1896.